

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme CHARMEUX M. Yves BIGOT, Mme Chantal JOLY, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Yves BIGOT

Absent excusé : M. Dominique FOURRIER (a donné procuration de vote à Mme Françoise MOUCHEL)

Date d'envoi de la convocation : 2 juillet 2025

Absent : M. Daniel BONHOMME

Nombre de membres en exercice : 14 **nombre de Présents** : 12 **nombre de Votants** : 13

DELIBERATION 54/2025 – 7.1 LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA CHENEVIERE - RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX DES LUMINAIRES

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de choisir les lanternes pour l'éclairage du lotissement de la Chênevière, et le remplacement des anciennes lanternes dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIENT** les modèles Jargeau de signify (philips) et citea mini de comatelec, pour remplacer les anciennes lanternes, et éclairer le futur lotissement de la Chênevière.
- **NOTIFIE** sa décision au SDE35.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 16 juillet 2025
et transmission en Préfecture, le 16 juillet 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 9 juillet 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

Le Secrétaire de Séance
Yves BIGOT